

Contrat de licence d'utilisation de l'application web " Ecole Sms "

1. Généralités

1.1. SEKOYA GROUP ,éditeur et propriétaire légal de Ecole Sms fournit aux professionnels, sur demande, un lien leur permettant d'utiliser et de télécharger l'application Ecole Sms . L'utilisation de l'application est soumise à l'octroi d'une licence.

1.2. Le présent contrat de licence (ci-après désigné « le Contrat ») a pour objet la concession à titre non exclusif de droits d'utilisation de l'application à toute personne physique ou morale contractant dans le cadre de son activité professionnelle souhaitant bénéficier d'une licence d'utilisation de l'application (ci-après « le Licencié »). Le Licencié accepte expressément les conditions prévues au présent Contrat et s'engage à les respecter dans le cadre de l'utilisation et du maniement de l'application.

2. Étendue de la licence

2.1. Le Contrat entre en vigueur à compter de l'inscription sur la plateforme en ligne de Ecole Sms.

2.2. La licence d'utilisation de l'application, accordée en vertu du Contrat et pour toute la durée de celui-ci, permet au Licencié d'utiliser l'application conformément à sa destination et pour ses besoins propres. Ce droit est non exclusif.

2.3. Le Licencié a le droit d'utiliser l'application en étant connecté à internet à partir du lien fourni.

2.4. La Licence d'utilisation de l'application est limitée à une utilisation interne et externe à l'entreprise du Licencié.

2.5. Le Licencié peut enregistrer ou installer une copie de l'application (raccourci bureau ou application mobile) sur d'autres ordinateurs , tablettes ou smartphones connectés sous la direction du Licencié .

3. Droits d'auteur

3.1. Le Licencié prend acte du fait que l'application est protégé par des droits d'auteur. L'application ainsi que les droits d'auteur y afférents appartiennent à SEKOYA GROUP.

3.2. La Licence n'inclut pas le transfert, au Licencié, de la propriété de SEKOYA GROUP sur l'application, par exemple des droits d'auteur .

3.3. En dehors des droits concédés à l'article 2 du présent Contrat, le Licencié n'est pas autorisé à reproduire, modifier, éditer, traduire l'application, à procéder à une ingénierie inverse de celui-ci ou à en fabriquer des ouvrages dérivés, que ces opérations soient provisoires ou définitives, partielles ou intégrales, ni à reproduire l'application d'une manière autre que visée aux points 2.5.

4. Mise à disposition

4.1. L'application est réputée utilisée dès la création du compte du licencié sur la plateforme de Ecole Sms. SEKOYA GROUP n'assume pas la responsabilité de l'utilisation de l'application.

4.2. SEKOYA GROUP fournit pour l'utilisation de l'application une aide en ligne .

Tout soutien apporté par SEKOYA GROUP dans les locaux du client devra être convenu au cas par cas et sera facturé au Licencié.

5. Interdiction de compensation et de cession

5.1. Le Licencié n'est pas autorisé à concéder des sous-licences, à compenser des droits qu'il a envers SEKOYA GROUP avec ceux détenus par SEKOYA GROUP ou à céder la Licence à des tiers.

6. Risque de dommages et pertes

6.1. Le Licencié prend acte du fait que SEKOYA GROUP n'assume aucun risque lié à l'utilisation de l'application.

7. Garantie et responsabilité

7.1. Le Licencié assume à lui seul la responsabilité d'acheter le(s) système(s) d'exploitation ainsi que toute(s) autre(s) licence(s) et tous autre(s) logiciel(s) nécessaires lui permettant d'utiliser l'application dans les conditions prévues au présent Contrat.

7.2. Le Licencié doit signaler à SEKOYA GROUP tout vice apparent immédiatement après l'avoir décelé.

7.3. En cas de réclamation pour vices, le Licencié ne saurait traduire SEKOYA GROUP ou réclamer une quelconque somme d'argent.

7.4. Bien que SEKOYA GROUP ait développé l'application avec la plus grande diligence et compétence, SEKOYA GROUP ne garantit pas que l'application soit exempt d'anomalies et que son fonctionnement soit ininterrompu et/ou sans erreurs, ou que les erreurs puissent être entièrement éliminées. En conséquence, il est rappelé au Licencié qu'il lui appartient de prendre toutes les dispositions pour établir les plans de dépannage adéquats et toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées notamment à une possible interruption d'exploitation ou à une possible perte de données générée par l'application du fait de son utilisation.

7.5. Le Licencié accepte que ni SEKOYA GROUP ni ses préposés ne répondent d'aucun dommage se rapportant à l'application. En tout état de cause, la responsabilité de SEKOYA GROUP est exclue pour les préjudices immatériels et les préjudices indirects, notamment les préjudices afférents à la perte de données, à l'atteinte à l'image, ou tout autre préjudice immatériel et/ou indirect.

8. Résultats et documents générés par l'application

8.1. Le Licencié est seul responsable des résultats et documents générés par le Licencié au moyen de l'application,

9. Expiration de la Licence

9.1. La Licence prend fin automatiquement à la suppression du compte utilisateur de la plateforme.

9.2. SEKOYA GROUP a le droit de mettre fin au Contrat et, par conséquent, également au droit d'utiliser l'application, sans formalité, avec effet immédiat et sans que le Licencié n'ait droit à un quelconque dédommagement, en cas de manquement par le Licencié .

10. Restitution de l'application

10.1. Au terme du présent Contrat, quelle que soit la raison pour laquelle le Contrat aura pris fin, le Licencié devra immédiatement cesser l'utilisation de l'application et supprimer l'ensemble des éléments constitutifs de l'application en sa possession, y compris les supports et toutes les copies qui en auront été faites. Dans ce contexte, le Licencié confirmera par écrit à SEKOYA GROUP qu'il s'est entièrement acquitté de cette obligation.

11. Clause de sauvegarde

11.1. Si, pour quelque raison que ce soit, certaines clauses des présentes conditions générales ou d'un accord pris entre le Licencié et SEKOYA GROUP sont nulles et sans effet ou inexécutables, la validité des autres clauses n'en sera pas affectée. La clause nulle et sans effet ou inexécutable devra être remplacée par une clause se rapprochant le plus du but visé par la clause valide.